

## Communiqué de presse

### Centre de Recherche sur les Multinationales (SOMO) Service mondial d'information sur l'énergie (WISE)

Amsterdam, 1 Mars 2011

## L'extraction de l'uranium n'est pas une source de richesse pour les pays Africains

**Un nouveau rapport dénonce les accords financiers liés à l'extraction de l'uranium.**

Pour les pays Africains, les revenus liés à l'extraction de l'uranium par les entreprises multinationales sont - malgré le prix élevé de cette matière première - incertains et fluctuants. La raison principale de cette situation défavorable aux pays africains est liée à la nature des accords, sur les profits financiers, que ces pays passent avec les producteurs d'uranium. Ces contrats sont souvent le résultat de négociations confidentielles. C'est la conclusion du rapport *Revenus Radioactifs : Flux financiers entre les Entreprises de l'extraction de l'uranium et les gouvernements Africains* publié aujourd'hui par SOMO et WISE à la veille de la cinquième Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) conférence mondiale qui aura lieu à Paris.

Le rapport *Revenus Radioactifs* analyse les aspects financiers de l'extraction de l'uranium dans les principaux pays producteurs en Afrique – la Namibie, le Niger, le Malawi et l'Afrique du Sud – et il examine les activités des quatre plus grandes multinationales de l'extraction de l'uranium en Afrique : le groupe Français AREVA, l'Anglais-Australien Rio Tinto, l'Australien Paladin Energy et AngloGold Ashanti basée en Afrique du Sud.

Actuellement, un cinquième de l'uranium extrait dans le monde l'est en Afrique et la production devrait doubler au cours des deux années à venir. Néanmoins l'extraction de l'uranium reste une source incertaine de revenus pour les pays africains étant donné l'instabilité de son prix et sa dépendance aux profits des sociétés. Les principales sources de revenus liées à l'extraction de l'uranium pour les pays africains sont les impôts sur les bénéfices des sociétés et les redevances (un pourcentage sur les ventes de l'uranium).

Cependant, les accords financiers entre les entreprises multinationales et les gouvernements africains varient d'un pays à l'autre. Par exemple, le Niger a acquis le droit de vendre une partie de l'uranium qu'il produit plutôt que de dépendre d'AREVA pour le faire. De plus, le taux de redevance pour l'uranium dans ce pays est plus élevé que celui de la Namibie. Autre exemple : en Afrique du Sud les multinationales Paladin Energy et AngloGold Ashanti payent moins de taxes par kilogramme d'uranium vendu que Rio Tinto en Namibie et Aréva au Niger. Les sociétés multinationales ont aussi le droit d'amortir les investissements à court terme, ce qui réduit encore le montant des revenus et leur stabilité pour les états d'accueil. Au cours des cinq dernières années, la totalité des revenus perçus par les états d'accueil s'est élevée à seulement 17% de la valeur de l'uranium vendu.

### Un manque de transparence

Les accords sur les investissements entre les gouvernements et les multinationales sont rarement rendus public. Les chercheurs de cette étude ont constaté que des quatre sociétés citées, la plus opaque sur ses paiements était Paladin Energy au Malawi et en Namibie ; elle est aussi la seule à ne pas participer à la ITIE et à avoir refusé de participer à cette étude. De plus les chercheurs de Somo ont découvert, qu'au Malawi par exemple, Paladin a négocié avec le gouvernement pour que celui-ci n'édite aucune loi intérieure qui soit défavorable à leurs investissements pour les dix ans à venir. Des quatre pays étudiés, seul le Niger participe réellement à la ITIE. Joseph Wilde Ramsing, chercheur Senior à SOMO pense qu' : « Etant donné la nature incertaine et fluctuante des revenus et les risques importants que l'extraction de l'uranium génère pour la santé, la sécurité et l'environnement, les pays africains auraient intérêt à investir dans des alternatives durables comme l'énergie renouvelable » il ajoute que : « Dans les pays où l'extraction de l'uranium est autorisée , les gouvernements et les sociétés doivent s'assurer que les recettes bénéficient aux populations et aux travailleurs touchés par cette activité ».

### Pour la presse :

Joseph Wilde-Ramsing (SOMO): E: [j.wilde@somo.nl](mailto:j.wilde@somo.nl), T: 0031 (0)20 6391291, M: 0031 (0)6 42697343

Peer de Rijk (WISE): E- [wiseamster@antenna.nl](mailto:wiseamster@antenna.nl), M: 0031 (0)6 20000626

[Pour télécharger la publication](#)